



Municipalité
Servion

Servion, le 03 février 2017

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal no 03 – 2017

- **Vieux Collège de Servion - transformation d'une salle de classe en bureaux administratifs avec demande d'autorisation d'emprunter la somme de Fr. 81'000.00**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Lors de la fusion entre les Communes de Les Cullayes et de Servion, au 1^{er} janvier 2012, les surfaces destinées à l'administration et à la gestion communale dans son ensemble sont restées les mêmes.

Avec le temps, force nous a été donnée de constater que nous sommes vraiment très à l'étroit. La table ronde de la Municipalité, bien que fort sympathique, doit parfois accueillir une quinzaine de personnes et travailler dans ces conditions relève souvent de « l'acrobatie ».

De plus, la secrétaire municipale, qui a son bureau à l'accueil, est continuellement dérangée par les incessants téléphones et va-et-vient et il lui est difficile, dans ces conditions, d'avoir le calme nécessaire à la rédaction de documents, parfois délicats, dont elle a la charge.

Enfin, ni le Syndic, ni les Municipaux n'ont d'espaces réservés, ce qui rend là aussi leurs conditions de travail problématiques. Cette situation impose qu'ils doivent travailler à domicile sans accès possible aux dossiers qui demeurent à l'administration communale avec pour conséquence un constant chassé-croisé de l'information via Internet pour le transfert des documents nécessaires.

Exposé des motifs

La construction du futur collège intercommunal de l'ASIJ à Servion nous ouvre donc une opportunité bienvenue et nous avons d'ores et déjà annoncé à son Comité directeur que nous allions reprendre dès juillet 2017 la salle du rez-de-chaussée du « Vieux Collège » dans le but d'agrandir la surface administrative de notre Commune.

Confirmation nous a été donnée que cette salle serait libérée dès la fin de l'année scolaire actuelle et nous souhaiterions pouvoir entreprendre les travaux de transformation dans le courant de le l'été 2017 afin de pouvoir bénéficier au plus vite de cette surface.

Coût des travaux

Différentes offres ont été demandées et le coût des travaux se répartit de la manière suivante :

• Peinture (murs, plafond, encadrement de fenêtres et radiateurs, etc.)	Fr.	4'781.00
• Fourniture et pose d'une moquette sur le linoléum existant	Fr.	7'140.00
• Installations électriques et luminaires	Fr.	26'289.00
• Installations multimédia	Fr.	7'000.00
• Parc informatique	Fr.	3'000.00
• Fourniture des meubles de bureaux	Fr.	20'200.00
• Fourniture d'une armoire anti-feu	Fr.	3'000.00
• Création d'un espace accueil avec kitchenette et pose de carrelage	Fr.	6'500.00
• Fourniture et pose de stores	Fr.	1'600.00
• Forfait décoration	Fr.	500.00
• Achat d'une machine à café, de verres et de tasses	Fr.	400.00
• Divers et imprévus	Fr.	590.00

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX **Fr. 81'000.00**

=====

Nous relevons que de ce montant, une somme de Fr. 45'000.00 a été portée au budget 2017 qui a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 9 décembre 2016. Par ce préavis, nous souhaitons vous apporter une vue générale des travaux que nous envisageons d'entreprendre et des différents coûts qui y sont liés.

Conclusions

Considérant les arguments énoncés ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de la Commune de Servion

- vu le préavis municipal n° 03-2017,
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 27 mars 2017, décide :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux nécessaires au changement d'affectation d'une salle de classe en une surface destinée à l'administration communale,
- d'octroyer à la Municipalité le crédit extrabudgétaire de Fr. 81'000.00 nécessaire à la réalisation de ces travaux,
- d'autoriser son financement par un emprunt,
- d'autoriser l'amortissement de cet investissement sur 10 ans, à raison d'un montant de Fr. 8'100.00 par an par le compte n° 35101.331.002.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Cédric Matthey



La Secrétaire

Claudine Burri-Monney

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 06 février 2017

**Municipaux responsables : Monique Ries, Municipale en charge des domaines et bâtiments,
Cédric Matthey, Syndic et Municipal des finances**